

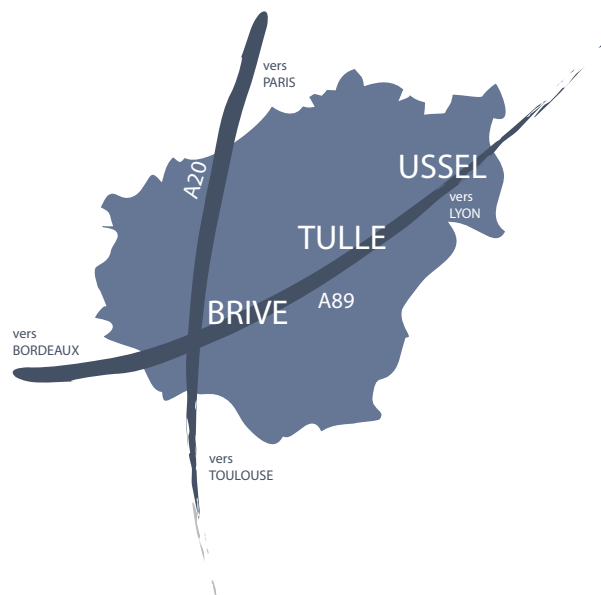


PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE

Le chef d'entreprise, les experts comptables, les banques... saisissent CORRÈZE EXPANSION qui est chargée de monter le business plan.

Un comité d'engagement comprenant OSEO bdpme et le Conseil Général (qui sont les financeurs) décide de l'octroi du prêt.

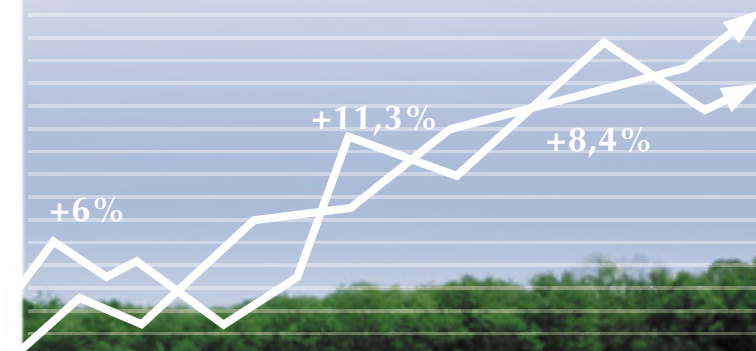
La décision est acquise définitivement une fois qu'elle est actée par la commission permanente du Conseil Général. Après quoi, la décision est notifiée à l'Entreprise.

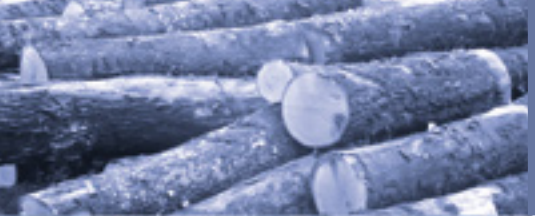


2, rue Gaston Ramon - 19000 Tulle
tél : 05 55 20 08 90 - Fax : 05 55 20 99 77

www.correze-expansion.com

LE PRÊT PARTICIPATIF DE DÉVELOPPEMENT

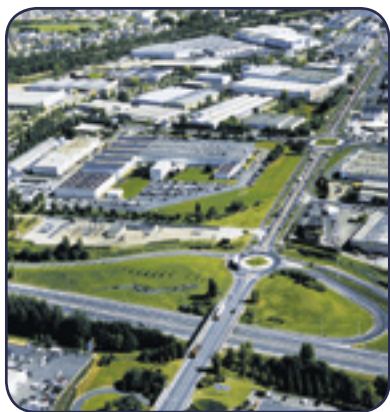




OBJECTIFS

De nombreuses PME et TPE n'ont pas accès au capital risque en raison des faibles perspectives de sorties ou de plus values qu'elles peuvent offrir. Le dispositif mis en place par le Conseil Général de la Corrèze et OSEO bdpme va permettre d'aider ces PME et TPE à financer l'extension de leur activité.

Le prêt participatif va favoriser la réalisation du «tour de table» en conditionnant sa mise en place par la venue d'un autre partenaire bancaire pour un montant équivalent, d'où un effet de levier financier.



PRINCIPES

Par l'intermédiaire du CEPME, filiale d'OSEO bdpme, le Conseil Général de la Corrèze dispose d'une enveloppe de prêts participatifs sans garantie, destinés à renforcer la structure financière des PME et TPE en développement et à leur permettre un meilleur accès aux concours bancaires.

Un fonds d'intervention de 2 M€ est créé, alimenté à 20% par le Conseil Général de la Corrèze qui garantit 50% du montant des prêts.

AVANTAGES DU DISPOSITIF

Avantages pour la PME :
permet de disposer, pour un coût réduit et sans garantie, d'un prêt sans affectation pour financer son développement. L'entreprise bénéficie d'un différé d'amortissement du capital emprunté de 2 ans.

Avantages pour la collectivité :
permet de renforcer la pérennité de PME - TPE tout en confiant la gestion du dispositif à un établissement spécialisé.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entreprises éligibles : PME - TPE en développement (entreprises de plus de 3 ans)

Objet : Prêt destiné à financer des opérations de développement d'activités.

Durée : 7 ans avec 2 années de différé en capital.

Montant :

Minimum : 15.000 €

Maximum : 75.000 €

Plafonné au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise. Pour les entreprises en nom personnel, le montant du prêt est plafonné à la moyenne du compte de l'exploitant au cours des trois derniers exercices.

Le prêt participatif est consenti dans le cadre d'un programme global comportant obligatoirement l'intervention d'une banque sous forme d'un concours à moyen ou long terme d'un montant au moins équivalent.

Taux : Équivalent à la valeur du taux moyen des obligations (TMO) en vigueur minoré de 5 centimes.

Garantie : Aucune sûreté réelle ou personnelle.